



DÉCISIONS, DROIT DE PRÉEMPTION

DECISION N° 313-2022 – DELEGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN AU PROFIT DE MACON HABITAT A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN BIEN SITUE 345/350 QUAI JEAN JAURES A MACON

1 DOCUMENT – Publié le 18 janvier 2023

 **DEC_313_2022_Delegation_Preemption_345_350_Quai_Jean_Jaures.pdf**
(.pdf, 113,1 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**



HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Quai Lamartine
71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique de l'Hôtel de Ville : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

☎ 03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273

ESPACE PRESSE